

Annexe 4 bis

NOTE D'INFORMATION DU CNB POUR LES CANDIDATS A L'INSCRIPTION

« Le Conseil national des barreaux (« CNB »), 180, boulevard Haussmann, 75008 Paris, est responsable d'un traitement de données à caractère personnel vous concernant.

Ce traitement portant sur la centralisation des demandes d'inscription à la formation initiale auprès des CRFPA a pour finalité de gérer, à l'échelon national, les demandes d'inscription auprès des CRFPA afin d'identifier les demandes d'inscription multiples et les demandes d'inscription formulées par des personnes interdites de se représenter à la formation et d'en informer les CRFPA pour leur permettre d'en tenir compte.

Ce traitement porte sur vos données suivantes : **votre nom de naissance, votre nom d'usage, votre prénom, votre adresse email**, le CRFPA sollicité pour votre (pré)inscription, le statut de votre demande d'inscription et, s'il y a lieu, **l'université de rattachement de l'institut d'études judiciaires** dans lequel vous avez passé l'examen d'accès au CRFPA. Ces données sont indispensables à ce traitement et sont communiquées au CNB par le CRFPA auprès duquel vous avez demandé à être inscrit.

Ce traitement est nécessaire à l'intérêt légitime poursuivi par le CNB et les CRFPA visant à optimiser, à l'échelon national, les demandes d'inscription aux CRFPA, dans l'intérêt des personnes éligibles à cette inscription dont les conditions sont définies par **l'article 51 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991** organisant la profession d'avocat.

Ces données sont destinées à la direction juridique (pôle formation, voire d'autres pôles si nécessaire) et la direction générale du CNB, ainsi qu'aux personnes en charge de la gestion des inscriptions au sein des CRFPA. Ces données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement portant sur vos données ainsi qu'un droit de limitation du traitement.

Vous pouvez également demander à vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous disposez en outre d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale informatique et libertés.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant par courrier postal à l'adresse précisée ci-dessus ou par email à l'adresse donneespersonnelles@cnb.avocat.fr. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (www.cnil.fr) ».

Annexe 4 bis – suite –

NOTE D'INFORMATION CNB

Le CNB publiera également sur son site internet cette notice d'informations, dans le cadre de la politique externe de protection des données à caractère personnel.

Par ailleurs, notamment en cas de contestation d'un candidat, chaque école doit s'engager à justifier auprès du CNB de l'envoi de la notice d'informations au candidat concerné, par communication sur la demande du CNB, selon le mode de diffusion retenu :

- d'une copie du courrier électronique d'envoi et de l'accusé de réception.
- ou de l'enregistrement de la confirmation de lecture de la notice d'informations.

Merci de compléter les lignes ci-dessous

Je soussigné(e) : nom – prénom :

.....

atteste avoir pris connaissance lors de mon inscription à l'Edago des textes ci-dessus.

à : le :

Signature de l'élève :